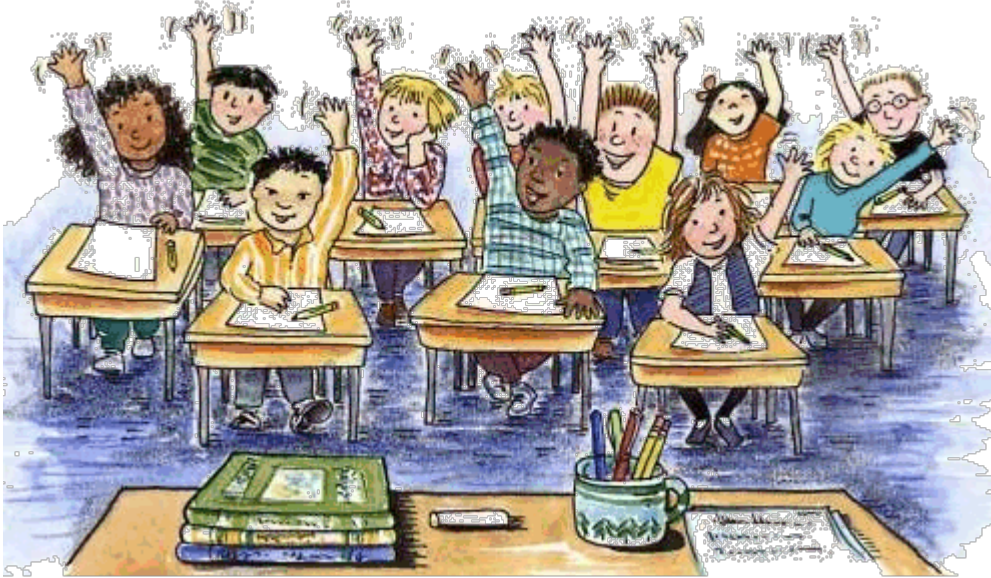


LE JOURNAL



Sommaire :

- La cantine
- Le CDI
- La vie scolaire
- Les délégués



Ce journal a été fait par 3 déléguées de la classe de 6^{ème} 1 :

- Lucie Lanoë-Le-Bourhis
- Juliette Coignet
- Romane Devaux

la cantine

Voici quelques infos sur les demi-pensionnaires et les externes :

-Concernant les élèves qui ne sont pas en possession de leurs cartes selfs, ils doivent se signaler auprès du secrétariat d'intendance.

Si ils ont perdu leur carte de cantine, ils devront régulariser leur situation dans les plus brefs délais moyennant le rachat d'une nouvelle carte dont le montant a été déterminé au Conseil d'administration.

-Concernant les élèves externes, ils ont la possibilité de manger à la demi-pension en achetant un ticket une semaine a l'avance avec une demande écrite des parents .

Nous tenons a vous préciser que les plats sont **surgelés** , et que nous ferons de notre mieux pour arranger ça .

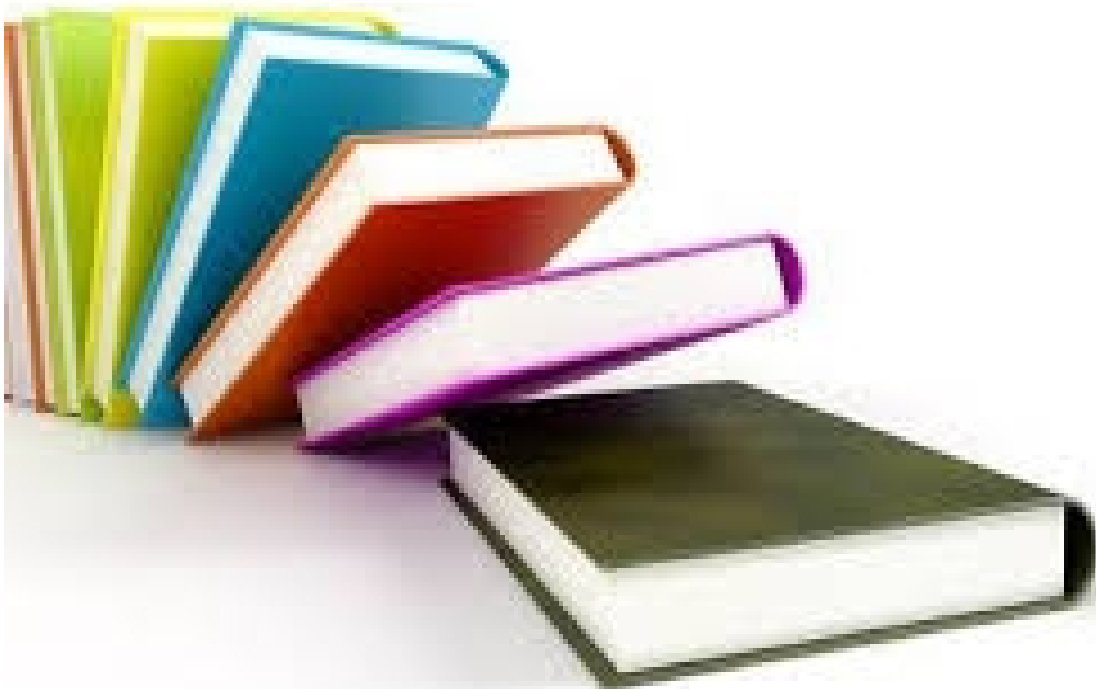


CDI

Le CDI est un endroit pour lire toutes sortes de livres (ex : documentaires , romans , BD ...). Nous pouvons aussi aller sur quelques ordinateurs qui sont à notre disposition . Nous pouvons emprunter des livres que nous n'avons pas eu le temps de finir .

Les horaires du CDI ne sont jamais les mêmes , elles changent toutes les semaines en fonction de l'emploi du temps de madame Rannou.

Vous pouvez aller au CDI aux récréations du midi et celles de l'après midi .



La vie scolaire

Quelques informations sur le carnet de liaison :

Le but de ce carnet est d'assurer une liaison permanente entre l'Établissement et la famille.

L'élève doit toujours être porteur de ce carnet. En cas de non présentation, il sera sanctionné par une retenue. Il doit le tenir avec soin , inscrire toutes les informations destinées à sa famille et faire signer celles-ci le jour même par ses parents.

En cas de perte ou de détérioration, il devra être racheté par la famille ; il y aura prise en compte des croix existantes (minimum six).



VIE SCOLAIRE

Les délégués

La fonction des délégués :

Les délégués ont été élus lors d'un vote avec leur professeur principal. Les délégués servent à représenter la classe et à être le porte-parole des élèves. Lors du conseil de classe, ils peuvent les défendre sur n'importe quels sujets.

Ils sont là pour donner les idées (ex : améliorer la boisson de fin d'année, la propreté des sanitaires ...)

Ils sont conviés au conseil de classe 2 à 3 fois par ans .



Merci d'avoir lu notre journal .